

LE CNED DANS LE COLLIMATEUR DU MINISTRE

Un nouveau contrat d'objectifs et de performance qui entame une marche vers la privatisation

Il s'agit, ni plus, ni moins de créer une « académie numérique » qui « permettra à son directeur général, à l'instar d'un recteur, de disposer de pouvoirs délégués pour mettre en œuvre les mesures et décisions ministérielles » afin de créer une entité juridique à part entière pour des missions jusqu'ici assurées par les professeurs en présentiel : remplacement de courte durée, passage des examens à distance, prise en charge des spécialités – conséquence de la réforme – non assurées dans un lycée.

La volonté de transformer l'établissement en deux entités différentes, à savoir une académie numérique et une structure intégrant les règles d'un marché concurrentiel (de type EPIC sous statut de droit privé) nous rappelle étrangement ce qui s'est passé à la Poste, à France Télécom et à l'AFPA et les effets délétères sur les personnels de ces établissements.

Des personnels sous pression constante

Depuis plusieurs années, les représentants syndicaux de la FNEC FP-FO du CNED dénoncent un fonctionnement désastreux pour les personnels. Suppressions de postes, renforcement d'un encadrement autoritaire, pressions continuelles pour atteindre des objectifs irréalisables avec des moyens réduits, diminution de l'offre de formation, externalisation de nombreuses activités (conception pédagogique et éditoriale, accueil et prospection des usagers, routage, etc.). La mise en place à marche forcée des réformes du collège et maintenant du lycée dans des délais trop courts laisse les agents épuisés. Aucun personnel n'est épargné. Le nombre de contrats à durée déterminée explose et place les personnels en situation de fragilité quant au renouvellement de leur contrat.

Le CNED laboratoire des contre-réformes ministérielles

Tous ces projets, toutes ces modifications de statuts ne sont que l'antichambre du projet de loi « transformation de la Fonction publique », transposition dans la Fonction publique des ordonnances Macron votées en 2017 et dont nous continuons de demander l'abrogation. Avant même l'examen du projet de loi à l'Assemblée nationale, l'Etat met en place la rupture conventionnelle collective, comme dans le privé, à la Caisse de Dépôt et Consignation (CDC). Il se séparerait de ses fonctionnaires par la signature d'un

accord individuel entre les deux parties.

C'est la casse généralisée du statut général de la Fonction publique.

C'est pourquoi, le 9 mai, FO appelle à la grève contre le projet de loi Darmanin, pour le maintien des postes, des services, des opérateurs de l'Etat et le maintien de toutes leurs missions.

Le 9 mai, exigeons, ensemble :

- ▶ L'augmentation générale des salaires, en particulier à travers l'augmentation du point d'indice d'au moins 16 % ;
- ▶ La défense du Statut général de la Fonction publique et des statuts particuliers ;
- ▶ La création de postes nécessaire aux missions. Et des postes occupés par des fonctionnaires titulaires ;
- ▶ La titularisation immédiate des contractuels ;
- ▶ Le maintien des services publics nationaux ;
- ▶ L'arrêt des mutualisations et restructurations hasardeuses ;
- ▶ La défense de la Sécurité Sociale ;
- ▶ Le maintien du code des pensions civiles et militaires, des 42 régimes spéciaux et refusons tout système de retraite universelle par points.

